



Commune de
RICHARVILLE

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/2012

Séance du vendredi 23 novembre 2012

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	9

Date de la convocation :

16/11/2012

Date d'affichage :

16/11/2012

Objet de la délibération :

Instauration de la P.V.R. sur le territoire communal

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mil douze

Et le vendredi 23 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Thérèse LEROUX, Maire

Présents : MM. SIROU Thierry, DI MAIO Maryse, POUQUET Jean-Philippe, DESPREZ Bruno, HOUDOUIN Carine, LEMANISSIER Patrick, CRISPINO Dominique, SAINT-VAL Régis

Secrétaire de Séance : Mr LEMANISSIER Patrick.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal décide,

- o d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

Pour extrait conforme.

Et publication ou notification
du

27 NOV. 2012

